

Date de dépôt : 4 juin 2025

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour l'année 2024

Rapport de Natacha Buffet-Desfayes (page 3)

PL 13635-A 2/3

Projet de loi (13635-A)

approuvant les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour l'année 2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;

vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;

vu l'article 32, alinéa 1, de la loi sur l'intégration des personnes handicapées, du 16 mars 2003 ;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 :

vu les états financiers des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2024 :

vu la décision du conseil d'administration des Etablissements publics pour l'intégration, du 20 février 2025,

décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

- ¹ Les états financiers individuels des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) comprennent :
 - a) un bilan;
 - b) un compte d'exploitation;
 - c) un tableau des variations du capital;
 - d) un tableau des flux de trésorerie;
 - e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.
- ² Les états financiers pour l'année 2024 sont approuvés.

3/3 PL 13635-A

Rapport de Natacha Buffet-Desfayes

La commission des finances sous la présidence de M. Jacques Béné a voté ce projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 28 mai 2025.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par les représentants du département des finances, à savoir MM. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, et Pierre-Emmanuel Beun, directeur financier et comptabilité.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M^{me} Emilie Gattlen a pris le procès-verbal en question. Qu'ils en soient remerciés.

Votes

1er débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13635 :

Oui: 14 (2 UDC, 4 PLR, 1 LC, 2 MCG, 2 Ve, 3 S)

Non: – Abstentions: –

L'entrée en matière est acceptée.

2º déhat

Le président procède au vote du 2e débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté Article unique, états financiers pas d'opposition, adopté

3e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13635 :

Oui: 14 (2 UDC, 4 PLR, 1 LC, 2 MCG, 2 Ve, 3 S)

Non: – Abstentions: –

Le PL 13635 est accepté.

Conclusion

Au vu de ces explications, la commission des finances prie le Grand Conseil de suivre son avis en acceptant ce projet de loi.